[illegible] postal, suppression de surtaxes aux octrois [illegible] (Finistère), de Saint-Vallier (Saône-et-Loire), de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), de Saint-Pierre-de-Chartreuse (Isère), de Saint-Michel (Hautes-Alpes), de Dieppe (Seine-Inférieure) et de Bonneville (Savoie).

La Chambre vote ensuite, à l'unanimité de 486 votants, un projet de loi déposé par M. Jonnart, ouvrant au ministère de l'intérieur un crédit de 500.000 francs, pour prêtants les effets de la dernière [illegible], avec abrogation de parreille somme [illegible] du budget de 1902.

Elle adopte ensuite, par 484 votants, un projet sur proposition de M. Hovelacque, tendant à ouvrir au ministère de l'intérieur un crédit de 20.000 francs pour venir en aide aux ouvriers laissés sans travail par suite de la fermeture de l'usine d'équipements militaires de la Glacière.

Le Budget

Sur l'art. 98 M. Cabart-Danneville développe un amendement tendant à laisser indéterminé le chiffre de la vente du vieux matériel.

M. Cabart. — L'art. 98 autorise le ministre de la marine à livrer à l'industrie, pour être transformé et utilisé au profit des constructeurs navales, de vieux matériel qui ne trouve en mauvais jusqu'à ce jour, 2.000.000 francs.

C'est ce chiffre de vente que je demande à la Chambre de laisser indéterminé.

M. Thierard combat l'amendement.

M. Cabart retire son amendement et l'art. 98 est adopté.

Les art. 99 à 111 sont également adoptés.

M. Perrot, rapporteur, développe une proposition additionnelle tendant à faire distribuer aux parlements plus large régulière l'état de la dette flottante, des critiques dirigées par l'orateur contre l'administration de la dette, ont abaissé à la [illegible] M. Poincaré et M. Tirard. Le ministère demandait de [illegible] M. Perrot de faire rentrer une situation de ce genre mais dont le dépôt est impossible concurremment avec le budget, l'amendement Fouquet n'est pas adopté.

Proposition Moreau

INCIDENT

Autre motion additionnel. Celle là de M. Emile Moreau qui en le souvenant provoque un incident vif. L'auteur de l'amendement voudrait que nous ne Parlement la liste des sénateurs et députés qui composent les [illegible] et de l'Etat soit, dans les départements ou des communes.

M. Tirard. — Il n'y a que les membres qui touchent des indemnités. Quant aux indemnités de mission, elles sont régulièrement attribuées aux représentants de la France.

Cette réponse amène un certain tumulte, au milieu duquel on crie : « Partez ! Partez ! » On insiste pour qu'il se dédie. Ce que voyant, M. Moreau quitte la tribune avant de compléter sa déclaration.

L'amendement donne lieu à un scrutin public. Voici nombreuses : Ne votent pas :

Le quorum n'est pas atteint et le scrutin renvoyé à une autre séance.

M. Lamoot propose la franchise postale pour les soldats.

M. Selves, commissaire du gouvernement dit qu'un ministère est un débit de 4 millions et craint que cette franchise donne lieu à un abus.

L'amendement est repoussé à main levée.

Vote de l'amendement Moreau

L'amendement Moreau, nécessitant une seconde séance, la Chambre décide de lever la séance et d'en tenir une autre dans dix minutes. L'amendement Moreau est mis aux voix et adopté par 300 contre 185.

M. Baudry-d'Asson vient au milieu des bruits et des interruptions, expliquer pourquoi il ne votera pas le budget. On crie : aux voix !

M. Poincaré vient protester au nom de la commission du budget contre les déclarations de M. Baudry d'Asson.

M. Pichon monte à la tribune pour demander le dégrèvement de certains droits qui frappent la consommation farine. Une motion additionnelle de M. Eugène Etienne a le même objet.

Ces deux propositions ne sont pas prises en considération.

Vote du budget

L'ensemble des articles de la loi des finances, mis aux voix est adopté par 407 voix contre 15.

La séance est levée à 7 h. 10.

L'agonie de Mme Grévy

Paris, 27 février. — L'état de Mme Grévy est des plus graves. Le cœur a pu empêcher de relever en passant cette extraordinaire différence.

En somme quand il s'agit de M. Lalou, le tribunal dunkerquois rend la justice avec une bascule.

Il se contente de légères balances pour le commun des mortels.

Mais aussi, tout le monde n'est pas sept fois millionnaire, même après avoir été *actionnaire de la Banque de prêts à l'industrie*.

Le jugement sera rendu lundi prochain, à l'ouverture de l'audience.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 98.30. — Extérieur 92 7/32. — Turc 22.32. — Banque ottomane 686.75. Rio 585. — Alpines 131.56. — Portugais 21 7/16.

Tendance ferme.

LA BELGIQUE

REFERENDUM

SUR

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

Voici quels ont été les résultats du référendum. On sait que cinq questions étaient posées aux électeurs.

Etes-vous partisan :

1° *du suffrage universel à 21 ans ? (Proposition Janson).*

2° Du suffrage universel à 25 ans ? (Proposition Nothomb).

3° De l'exclusion des assistés et de ceux qui ne savent ni lire ni écrire ? (Proposition Graux).

4° De l'habitation et du capacitaire comme ? (Proposition du gouvernement).

5° De l'exclusion de ceux qui ne possèdent pas les connaissances de l'instruction primaire ? (Proposition Pirmez-Urban).

Molenbeek-Saint-Jean

Inscrits : 12.903 — Convoqués : 11.204 — Votants : 6.919

Proposition Janson		3.837
Id.	Nothomb	500
Id.	Graux	134
Id.	Gouvernement	141
Id.	Pirmez	342

Saint-Josse-ten-Noode

Convoqués : 7.481 — Votes valables : 3.650

Proposition Janson		2.575
Id.	Nothomb	91
Id.	Graux	139
Id.	Gouvernement	67
Id.	Pirmez	63

Laeken

Convoqués : 5.918 — Votes valables : 3.038

Proposition Janson		2.268
Id.	Nothomb	93
Id.	Graux	263
Id.	Gouvernement	83
Id.	Pirmez	331

Koekelberg

Convoqués : 1.481 — Votes valables : 1.021

Proposition Janson		878
Id.	Nothomb	73
Id.	Graux	14
Id.	Gouvernement	38
Id.	Pirmez	18

Schaerbeek

Convoqués : 19.326 — Votes valables : 6.967

Proposition Janson		4.649
Id.	Nothomb	477
Id.	Graux	189
Id.	Gouvernement	97
Id.	Pirmez	97

Ixelles

Convoqués : 10.392 — Votes valables : 5.720

Proposition Janson		4.277
Id.	Nothomb	1.164
Id.	Graux	136
Id.	Gouvernement	153
Id.	Pirmez	101

Bruxelles

Inscrits : 39.319 — Votants : 20.8.9

Proposition Janson		18.139
Id.	Nothomb	2.969
Id.	Graux	668
Id.	Gouvernement	976
Id.	Pirmez	198

RESULTATS GENERAUX

pour toute l'agglomération bruxelloise

Inscrits : 115.349 — Votants : 60.079

Proposition Janson		48.000
Id.	Nothomb	9.981

Ces deux propositions sont en faveur du suffrage universel. Le résultat des votes en faveur du suffrage universel est donc de 58.914.

Viennent ensuite :

Proposition Graux		1.659
Id.	Gouvernement	1.027
Id.	Pirmez	903

LE PROCÈS LALOU-TUBERT

Hier est venu devant la cour de Douai, présidée par le conseiller Hiroux, le procès du rédacteur-gérant du *Phare de Dunkerque* contre le jugement du tribunal de cette ville le condamnant pour diffamation à vingt jours de prison et vingt mille francs de dommages-intérêts envers le sieur Charles Lalou, ancien conseiller général invalidé, encore député pour l'instant.

Après un exposé très clair et d'une parfaite impartialité, M. le président Destiker a donné la parole à Me Cléry, défenseur du *Phare*.

Ce n'a été la plaidoirie de l'éloquent avocat, on s'en doute. Les coups de foudre distribués par lui à Lalou devant le tribunal de Dunkerque devenaient des coups de marteau devant la cour d'appel.

Un grand nombre d'avocats douaisiens et d'autres de la région *assistaient à cette fête* de l'éloquence.

Me Cléry a prononcé hier devant la cour de Douai, une plaidoirie mordante qui marquera d'un trèfle rouge l'épaule de l'infortuné Lalou.

Pendant deux heures, l'éminent avocat a tenu l'auditoire sous le charme.

M. Lalou ne s'en relèvrait pas s'il n'était point déjà depuis longtemps dans l'impossibilité de redresser fièrement le front.

C'est Me Seligman qui a répondu à Me Cléry.

La cause était si mauvaise que Me Seligman n'a pu être que terne, écrasé non seulement par le talent transcendant de Me Cléry, mais aussi par les difficultés d'une tâche impossible.

On ne blanchit pas un nègre, même en se servant de potasse.

Nous avoir entendu le réquisitoire conclusant à une réduction considérable des peines prononcées par le tribunal de Dunkerque, la cour a renvoyé son jugement à huitaine.

Un détail à noter. — Le même tribunal de Dunkerque, si sévère pour un journaliste diffamant un autre journaliste (Lalou apparaît bien la victime d'une profession en quelque de Directeur de la *France*), le même tribunal disons-nous devient d'une bénignité invraisemblable quand il s'agit d'un simple partisan.

C'est ainsi qu'un monsieur diffamé par le journal dunkerquois de M. Lalou a pu obtenir du tribunal de Dunkerque une condamnation à cinquante francs de dommages-intérêts.

Cinquante francs pour un particulier diffamé, vingt mille francs et vingt jours de prison quand il s'agit du cousin de M. le président du tribunal, l'écart a paru si considérable, si fantastique à l'avocat général que la cour n'a pu empêcher de relever en passant cette extraordinaire différence.

L'« Allemania »

Le Havre, 27 février. — Le paquebot *Allemania*, dans le courrier de Hambourg, sous le commandant Servan, du *Canada*, est arrivé au Havre. Mais il purge en ce moment une quarantaine. Des précautions minutieuses ont été prises pour éviter un conflit entre les équipages des deux navires, aussitôt la quarantaine levée.

La Compagnie hambourgeoise-américaine a le plus apparemment l'*Allemania*, a fait procéder une enquête, et si vraiment les faits ont eu lieu tels qu'ils ont été rapportés, le capitaine allemand serait aussitôt destitué.

LES GRÈVES

A HALLUIN

La grève de chez MM. Dewilde et Cie est toujours au même point, une entrevue qui a eu lieu samedi matin entre le patron et les ouvriers n'a donné aucun résultat, le premier n'ayant voulu faire que deux concessions tout à fait insignifiantes.

La fabrique Dreidlée est fermée aujourd'hui et le sera encore demain pour cause de préparations urgentes elle ne reprendra sa marche que le 4er mars.

Les patrons ont alors décidé que si les grévistes me repreniant pas le travail à cette date, ils seraient considérés comme ne faisant plus partie du personnel et pourraient réclamer leurs livrets aux Prud'hommes, ils auraient été déposés dans la matinée. Le conflit en est à.

A LILLE

Hier, à neuf heures du matin, a eu lieu la réunion habituelle des grévistes, à la *Liberté*. Le citoyen Lambert a rendu compte du résultat des réunions publiques qui ont eu lieu dimanche.

Au sujet des quatre ouvriers qui travaillaient chez Mme veuve Godefroid, il est à remarquer que trois d'entre eux ont quitté le travail hier et sont venus eux mêmes annoncer cette nouvelle au siège du syndicat, à la suite de cette démarche, une réunion publique a été organisée à quatre heures. Lambert y a félicité vivement les trois ouvriers de cet acte de solidarité, et exprimé l'espoir que le quatrième suivrait leur exemple.

Chronique locale

ROUBAIX

Avis militaire. — Les engagements volontaires de 3 ans sont limités aux chiffres de 5 par régiment d'infanterie et 3 par bataillon de chasseurs à pied et de bataillon d'artillerie de forteresse.

Les corps ci-après mentionnés dans le Code pourront recevoir exceptionnellement, savoir :

Les 36e, 37e, 60e, 79e, 91e, 94e, 106e et 133e régiments d'infanterie chacun 20 engagés et les 2e, 3e, 5e, 10e, 15e, 17e, 19e, 20e et 26e bataillon de chasseurs à pied chacun 10 engagés.

Les corps de troupe de cavalerie ne recevront aucun engagement de trois ans.

Les engagements de trois ans, sans faculté d'avoir en congé au bout d'un an de service, ne seront pas reçus au Mans.

Le Rembloisieme. — La Société mutualiste de gymnastique rembloisienne a donné avis à Messieurs les entrepreneurs de Roubaix qu'elle met en adjudication les travaux de *reconstruction partielle et d'amélioration* de son local, rue de Lannoy d'Ave.

Les plans et cahier des charges sont déposés chez M. Paul Destombes, architecte, rue de Lille, et seront à la disposition des intéressés à partir d'aujourd'hui, mardi 26 février courant.

Cette adjudication aura lieu le lundi 3 mars prochain, à quatre heures, dans la Grande-Rue, d'un tribunal avait reçu des coups de couteau dans un estaminet du boulevard Gambetta.

Il se rendit à l'estaminet Hiroux où l'on disait que s'était passée cette affaire et il apprit qu'il n'avait en aucun coups de couteau. Il s'agissait « seulement » de l'ivrogne qui exigeait qu'on lui donnât à boire et refusait de sortir du cabaret.

Un ivrogne, Hiroux, le pousse dehors, l'ivrogne tomba sur le pavé et se fit une blessure au front dont le sang s'échappa abondamment.

L'agent retrouva l'individu encore plus ivre dans la ruelle des Quinze Ballots. Sa blessure n'a aucune importance. C'est un sieur Pierre B... demeurant au Pile.

Un accident de voiture. — Une voiture de place a renversé dimanche soir, vers 9 heures 1/2 sur la Grande Place deux personnes. Le cocher, au lieu d'arrêter son cheval le poussait et se rentait dans la direction de la rue des Halles.

L'agent Poutier qui s'était mis à sa poursuite n'a pu le rejoindre.

Quant aux victimes elles se sont rendues à la pharmacie Delaporte et après avoir reçu quelques soins, sont reparties sans qu'on ait pu savoir leurs noms.

Rien n'est reçu que des égratignures à la figure.

Un mauvais fils. — Dimanche soir, vers six heures, une veuve, *Mme S., cabaretière*, rue des Longues-Haies, s'est plainte à l'agent Vandenberge que son fils, Désiré S., âgé de 48 ans, lui avait donné des coups de poings.

Procès-verbal a été dressé.

L'accident de la rue J. Dardenacourt. — Dans le compte rendu des obsèques du malheureux Adolphe Alleyn, qui ont eu lieu dimanche dernier, nous avons dit que Crolet, comme nous l'avons dit par erreur, nous avons omis de signaler une superbe couronne offerte par le personnel de l'usine de MM. E. Carpentier et Cie, celle de la société *l'Avant garde*, de l'Epeule, dont faisait partie la malheureuse victime et une troisième offerte par les ouvriers de chez M. Scrépel.

M. Marius Vachois, secrétaire général de l'union des industries métallurgiques, critique d'art et auteur de nombreux et très appréciés ouvrages sur l'art appliqué à l'industrie, chargé par le gouvernement de missions et de rapports sur les principales industries artistiques à l'étranger, plus spécialement en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Italie et en Belgique, *fera le lundi 6 mars*, au grand amphithéâtre de l'école, sous le comme délégué de M. le ministère de l'instruction publique, des beaux-Arts et des autres, une conférence où il parlera des *Expositions dans l'art*.

Ce sujet, développé par l'éminent conférencier, à la parole si éloquente et si persuasive, est assurément du plus haut intérêt pour l'industrie française et celle de Roubaix en particulier.

Conférence socialiste à la Paix. — Lundi soir, à huit heures, a eu lieu dans la salle de la Paix, une conférence socialiste pour l'élection de Cullins.

Il y avait environ trois cents personnes.

Le citoyen Bailleul a été du président, et les citoyens Delaire et Chalant, assesseurs.

Le citoyen Bailleul a recommandé la candidature Cullins aux suffrages des électeurs, et a critiqué la municipalité de manqueur de fermeté vis-à-vis de l'autorité préfectorale.

Il tendrait, lorsque le préfet empêche la municipalité de faire ce qu'il lui plaît, il faudrait, dit-il, que la municipalité fasse appel au suffrage universel.

L'octroi sur le vin rapportait 48.000 fr.

On a volé pour les *bourgeois et on le défend* 2.000 socialistes pour qu'ils ne puissent pas donner aux enfants de nourrices des caisses scolaires.

Toutes ces vexations serviront à grandir le Parti ouvrier comme elle a servi hier en Allemagne. — Remarque, pendant 18 ans fait ce qu'il lui a plu et le Parti ouvrier allemand l'a renversé.

Le citoyen Chalant est tombé lui aussi après la fusillade de Fourmies.

Il y a 50 communes qui se sont montrées socialistes et plus tard tout les socialistes jetés en fin retomberont sur le gouvernement (Vive Cullins).

L'antagonisme qui existe entre le conseil municipal de Roubaix et le gouvernement tournera également au profit du parti ouvrier car ce n'est pas les quelques années que le gouvernement pourra donner aux défenseurs du parti ouvrier qui pourrait le tuer.

L'orateur reconnaît que le gouvernement fait une petite chose en donnant l'instruction au peuple et déclare qu'aujourd'hui le peuple profitera de cette circonstance pour lutter contre la bourgeoisie.

Il arrive ensuite à répéter ce qui a été dit sont les socialistes, les ouvriers que traitant les capitalistes doivent appartenir au parti ouvrier.

Il est vrai que toutes les opinions disparaissent dans le parti ouvrier qui revendique une place au soleil pour tous les travailleurs. Dans le société future tout le monde devra travailler hors mis les vieillards, les enfants et les infirmes.

Il faut tous voter pour Cullins (Vive Cullins). Si l'on vient vous dire que le parti ouvrier se mêque des élections en prétant encore une fois Cullins. Vous répondrez que Cullins est une victime du gouvernement qui vient encore de le condamner à 3 mois de prison pour avoir voulu aller embrasser son enfant. Eh ! Cullins Lafargue et le rendra libre et il faut en faire autant pour Cullins.

Il donne rendez-vous aux électeurs pour dimanche et espère que tous voteront pour Cullins (Vive le parti ouvrier (Vive Cullins, à bas Rebouz).

La parole est ensuite donnée au citoyen Gheraldo, de Lille.

Il dit que le gouvernement qui a le Panama et le Tonkin ne peut pas plus aimer le gouvernement républicain. Les foires des ambassadeurs par les prêtres, par les étudiants les facultés et les ouvriers qui ont fait la République de manifester dans la rue.

En Belgique, l'on peut crier à bas Popol et à bas le roi de carton et en France l'on ne peut pas manifester.

Il fait donc de la propagande pour faire passer Cullins la parole impose du parti ouvrier.

L'orateur prétend que les hommes du gouvernement ne sont pas de la réaction pour lutter contre les socialistes qui sont de vrais républicains.

A propos de pouvoir central il dit qu'il y a une presse gouvernementale payée pour dire que les ouvriers socialistes ne savent rien faire.

Il dit en terminant que les socialistes et les prêtres doivent rapprocher aujourd'hui le bon vieux temps, car le parti ouvrier devenu fort et les ouvriers voteront pour Cullins, afin de marquer une fois de plus leur volonté d'en finir avec les agissements du gouvernement.

Pas d'abstention pour dimanche et votons pour Cullins (Vive Cullins).

Un citoyen demande la parole et dit que la France rouge qui flotte à la façade de la *Paix* est du temps de Gambetta.

Il faudra, dit-il, que le gouvernement bourgeois qui a nommé Perry président du Sénat, pour le remercier de son attitude républicaine.

A plusieurs reprises, il dit que Jules Ferry est un assassin, en faisant allusion aux expéditions coloniales.

Il demande rendez-vous aux électeurs pour dimanche prochain, et termine par le cri de : Vive la révolution sociale.

Le citoyen Bailleul donne lecture de l'ordre du jour suivant, qui est voté par acclamations :

« Les électeurs réunis dans la salle de la Paix s'engagent à soutenir la candidature Cullins en signe de protestation. »

La séance est levée à 9 heures 1/2.

***

Aujourd'hui, réunion à l'estaminet du « Tuba », rue Deprême, sous la présidence de l'adjoint Julien Chevalier.

Un beau coup de couteau. — Un ménage qui n'est pas toujours très uni c'est celui des époux Lefebvre, demeurant rue Constantine. Dimanche après-midi, le mari revint ivre à la maison et comme sa femme le lui reprochait, il s'emporta contre elle et lui en porta un coup qu'elle put parer avec la main.

Elle ne fut atteint qu'au doigt majeur de la main droite. Elle se rendit aussitôt au bureau de M. Chapelle, commissaire de police du 4e arrondissement qui l'envoya chez le docteur Largillière faire panser la blessure, elle fut ensuite adressée à l'Hôpital.

L'agent Delbar fut envoyé chez Lefebvre, mais l'ivrogne était couché et refusa de se lever. On dut le retirer de force. Après bien des efforts on parvint à l'emmener au dépôt.

Vol d'une brunette. — Lundi matin un ouvrier maçon, Jules Catrice, demeurant au Petit Hamont, à la Broche de Bois, s'est plaint à M. Mouly du commissaire de police du 2e arrondissement qu'on venait de lui voler rue des Arts, une brunette à lui appartenant à son patron M. J. Persoz.

C'est pendant qu'il était occupé à une réparation de la maison portant le n° 116 que le vol a été commis.

La brunette porte gravées sur les deux branches les initiales J. P.

Une rixe rue Cugnot. — D'manche, vers minuit et demi, les agents Bouchez et Lepercquet en face de l'Epeule entendirent des cris au secours, à l'assassin venant de la rue Cugnot.

Ils se dirigèrent vers le lieu du tapage et en face de l'établissement de M. E. Desmettre une dizaine d'individus en battant comme des enragés. A la vue de l'uniforme ils prirent la fuite. M. Desmettre expliqua que plusieurs d'entre eux étaient venus chez lui chercher des vivres, ses consommateurs et avaient pris une chope pour frapper.

Un sieur B. qui se trouvait sur le seuil d'un estaminet voisin, ayant un verre à la main, fut arrêté.

Mais il a été relâché hier matin, son inuocence ayant été reconnue.

Concours de chiens ratiers — Le concours de chiens ratiers que la « Ratier club » établi rue de l'Ommelet, offrit dimanche soir, avant attirer énormément d'amateurs ; le concours fermé des mises, a eu lieu sans excitation, voici les résultats :

1re catégorie : 1er prix, Trinier, à M. J. Dhost, (dit Jean-du), 56 secondes.

2e prix, Typ, à M. Delnatte (du Ratier Club) 90 secondes.

3e catégorie. — 1er prix Cognac, à M. Benoit 18 secondes. — 2e prix, Charmanta à M. Vergin, 18 secondes. — 3e prix, Tom à M. Lemaire (Lille) 22 sec. 1/2, jeux de fantaisie. (Barrières). 1er prix, Cognac à M. E. Benoit, 8 sec. 1/2. 2e p. Fox à M. Dhost, dit Barnum 10 sec. 1/2. Pots à fleurs, 1er prix Jack, à Henri Paurisse, dit Cuisinier, 8 secondes.

Egoïts : 1er prix, Cognac, à M. Benoist, 10 secondes 1/2 ; 2e, Capidon, à M. J. Delcroix, 11 secondes 1/2. — Pots de fleurs : 1er prix, Cognac, à M. Benoist, 5 secondes 1/2 ; 2e, Turc, à M. J. Neuwinck, 6 secondes.

Lenoir.

Conseil d'ami

Santé, fraîcheur, jeunesse, éclat,
Le Congo donne tout cela.
Telle est mon hygiène, Eugène.
Et deux pains par mois, est-ce que ça gêne ?

Joseph Dante, ex Sacramier Victor Vaissier.

TOURCOING

Les cantines seul ires. — C'est vendredi prochain, 7 mars, que les cantines scolaires s'ouvriront dans toutes les écoles municipales.

L'avis suivant, du maire, sera affiché aujourd'hui :

Les cantines scolaires seront ouvertes à partir du vendredi 3 mars.

Le prix des repas, pour les enfants non admis *à la gratuité, est de 15 centimes ; les parents* désireux d'en faire profiter leurs enfants pourront se procurer des jetons à ce prix, au bureau des écoles établi à la mairie, les lundi et jeudi de chaque semaine, de 3 à 5 heures de l'après-midi.

Les parents dont les enfants auront été admis à la gratuité pourront se procurer le nombre de jetons nécessaires en se présentant au bureau aux mêmes jours et heures.

Comme il est indispensable de connaître chaque jour l'importance des fournitures à commander pour le repas du lendemain, l'enfant, gratuit ou payant, qui voudra manger part devra faire la déclaration au directeur la veille après la classe du matin.

Chaque jour le repas sera servi contre la remise de jetons à l'instituteur chargé de la surveillance.

Il est rappelé que tous les enfants admis à la gratuité ou non devront apporter leur pain.

Une invasion d'agitateurs. — Il est parait il question d'une réunion socialiste qui aurait lieu dimanche prochain au Petit-Chateau avec le concours du citoyen Renard de Fourmies, Pablo Lafargue, député de Lille, Millerand, député de la Seine, et James, député de Carmaux.

Quelle invasion, grands dieux !

Un amoureux éconduit. — Une fille Hortense Blanmonte, 21 ans, soignouse, demeurant rue de l'Alma à Croix, avait, pour amant un sieur D., qui habite le Pont de Neuville, et avec lequel elle veut rompre.

D... vint dimanche et Hortense lui ayant fait savoir qu'elle ne voulait plus le revoir, il a volée de coupe. La battue pas contente, a porté plainte entre les mains de M. le commissaire de police du 3e arrondissement.

Malade sur la voie publique. — On a ramassé hier soir, rue Nationale, un homme étendu sur le trottoir, la figure couleur fèvre, et qu'à première vue on prenait pour un ivrogne. Un examen plus approfondi permit de se rendre compte que le malheureux n'était pas ivre et que ce n'était qu'il était ainsi tombé frappé par une maladie.

On le porta d'abord chez un pharmacien, puis ensuite au bureau central de police, et en l'attendit sur une pelouse de M. Mouly, commissaire de police envoya chercher un médecin. Peu après, M. le docteur Dumont venait donner ses soins au malade qui complètement inanimé, les yeux convulsés et les dents serrées semblait devoir passer d'un moment à l'autre de vie à trépas.

Pendant une demi heure le docteur lui prodigua des soins énergiques. L'homme [illegible] d'une crise nerveuse, il a pu se lever et on le dirigea sur l'Hôtel-Dieu. Son état semble grave. Dans sa poche on a trouvé un livret au nom de Augustin Adolphe Lecoin, 39 ans, tuilelier, né à St-Amand.

Plaintes. — M. Désiré Van Wambeck, rue des Orphelines, 9, a porté plainte contre un voisin, M. C..., qui serait entré chez lui accompagné de sa femme, et de son fils et lui aurait porté des coups.

— M. Adolphe Senez, 43 ans, demeurant, se plaint d'avoir été injurié et frappé par un cabaretier rue de la Fin-de-la-Guerre.

Les coups se serait passés dans un estaminet du Bron-Pelé.

Une rue dangereuse. — Tout le monde à Tourcoing connaît la rue de Renaix ! Il n'en est pas une plus dangereuse. On sait que cette rue, large dans certains endroits, se rétrécit dans d'autres au point de n'avoir plus que trois mètres. Elle ne peut pas se faire croiser qui remontait cette rue tournait le pignon d'une maison faisant saillie pour s'engager dans la partie resserrée de la rue, mais au même moment une voiture arrivait à fond de train.

Le noyau de la rue atteignait l'ouvr er qui n'eut que le temps de se cramponner à une fenêtre de la maison pour ne pas être broyé. Le conducteur fouetta son cheval et disparut. Il n'y aurait que quelques blocques à exproprier pour régulariser la rue de Renaix et éviter pareil accident.

Coups et blessures. — Les époux Mollez, Charles, tisserand, rue du Nord, rentraient paisiblement chez eux vers onze heures du soir, c'e t du moins ce qu'ils ont déclaré à M. Dequenne, commissaire de police, lorsqu'ils ont été mis en état par du nommé Larue, Léon également tisserand, qui, sans provocation de leur part, les frappa avec un couteau qu'il avait à la main.

La femme Mollez qui s'était mise entre les deux hommes, a été blessée au visage, en trois endroits et à la main droite qu'elle a un mar. Il en aurait 15 à 21 ; le médecin compte : il n'y a que son pantalon coupé sur une longueur de vingt centimètres.

Sur la réquisition du commissaire de police M. Flerchon, médecin, a visité la blessée.

Larue ayant été interrogé, mie formelle ment s'être servi de son couteau et il prétend opérer dans le cas d'un *Union ouvrière*, pour les époux Mollez, comme il n'y a pas de témoins l'affaire n'est pas facile à débrouiller, d'autant mieux que plaignants et inculpés étaient sous l'empire de l'ivresse. Mollez et Larue sont deux repris de justice.

Procès-verbal a été transmis au parquet.

Tout était bon. — Nous avons annoncé samedi l'arrestation d'un nommé Pierre Harmans, 27 ans, tailleur d'habits, qui occupait une chambre à l'hôtel *Union ouvrière*, rue de la Latte, comme l'auteur de plusieurs vols de poules et de lapins. Dans la perquisition opérée dans la chambre de Harmans, poules, lapins, pigeons, du linge volés à une grave femme qui a tout reconnu ; enfin une quinzaine de pots à fleurs garnis de plantes de différentes valeurs et qui provenaient de chez M. Sante-Guliani, horticulteur, rue de la Malcense. Comme on le voit tout était bon pour ce voleur de profession.

LABORATOIRE D'ANALYSES CHIMIQUES ET MICROSCOPIQUES

Analyses industrielles, agricoles et médicales. Recherches des falsifications et altérations des substances alimentaires.

A RUFFIN, chimiste, 185, rue Winoc-Chocquel, Tourcoing, Renseignements et renseignements, tous les jours, de 1 h. à 3 h.). 3060

Haluin. — Voies de faits. — Clerbout, Constant, 37 ans et Porte, Emile, 30 ans, ouvriers à Halluin, étant pris de querelle dans un cabaret du Cobbras-Halluin, n'ont pas tardé à en venir aux mains et se sont portés mutuellement des coups. La police a verbalisé contre ces deux batailleurs.

Contraventions. — Vanparys, Auguste et Vulstelle Cyrille, tous deux à Tourcoing, ont été l'objet de procès-verbaux de contraventions, le premier pour mauvaise tenue de son régime de logeur et le second pour irrespectueuse manière, il a même dit mis au violon pendant quelques heures.

LE NORD

LE CRIME DE THUMESNIL

Descente du parquet

Hier après-midi, vers deux heures et demie, le parquet, représenté par M. Lefebvre, juge d'instruction ; Michel, substitut et Montagne, *greffier*, s'est transporté de nouveau à Thumesnil, lieu principal du crime de nouvelle descente judiciaire était la visite de la maison dont les détenus se servaient comme de magasin.

Un groupe d'heure avant les magistrats, la voiture de place n° 38 amenait à la mairie de Thumesnil les deux inculpés, sous la surveillance de la gendarmerie.

Les deux pauvres hères peuvent à peine se traîner ; ils font vraiment pitié à voir et, s'ils ne sont pas coupables, la détention préventive qu'ils subissent a déjà bien affaibbis.

Après un court interrogatoire que les magistrats leur ont fait subir dès leur arrivée, interrogatoire dans lequel ils se sont contentés, comme toujours, de dire qu'ils étaient innocents, on s'est dirigé vers la cour Leronge. Là, tandis qu'on les introduisait dans le domicile qu'ils habitent actuellement et où ils se sont repliés, le parquet est allé faire une perquisition dans l'autre maison. Rien de suspect n'y a été découvert et, à trois heures moins dix, les prisonniers remontaient en voiture avec leurs gardiens pour rentrer à la maison d'arrêt.

Interrogatoires

De son côté, le parquet rentrait à la mairie, où il a procédé à de nouveaux interrogatoires des témoins du drame. M. Castillon, le père de la malheuse victime, qui a été entendu. Il a répété ses dépositions précédentes, que nous avons déjà relatées.

Les magistrats ont entendu ensuite M. Wilmot, père du jeune homme qui a vu la petite Florentine le dimanche soir, à six heures et demie. M. Wilmot, qui est voisin de la famille Castillon, a rapporté que mardi matin, il s'était rencontré avec l'aîné des deux détenus et que la conversation suivante s'était engagée entre eux :

« Il vous roûle un malheur, lui a dit Louis Descamps, en l'abordant. Un vrai malheur, a répondu M. Wilmot. Il serait à souhaiter que le misérable soit promptement connu et condamné. »

En entendant ces paroles, son interlocuteur aurait pâli et serait parti aussitôt sans ajouter un mot.

Après M. Wilmot, c'est Mme Maessens, de la cour Lerouge, qui a été entendue. Elle a confirmé ce que nous avons rapporté dans un précédent compte-rendu d'audience. Mme M. Castillon avait dit au Parquet d'après elle, a prétendu n'avoir entendu d'autre bruit dans la cour à neuf heures du soir, le dimanche, que quelques paroles entre quatre et cinq heures du matin, qu'elle a entendu le premier ménage des deux frères dans leur magasin, alors qu'ils se préparaient à se rendre au travail.

M. Louis Depecker, jeune homme de 22 ans, a été mandé ensuite devant les magistrats au sujet de propos de cabaret. Il aurait dit qu'il connaissait l'assassin.

Ces propos étant revenus aux oreilles du garde, M. Rousseau, celui-ci en fit part aux magistrats qui interrogèrent le jeune homme. Devant eux, il a dit que son père avait tenu propos qu'un lui inputait, oncle avec... [illegible] ma's que lui ne savait rien.

L'oncle fut donc appelé à son tour et nous ignorons ce qu'a déposé en sa faveur [illegible] cette importance.

Coups et blessures. — Les époux Mollez, Charl s, tisserand, rue du Nord, rentraient paisiblement chez eux vers onze heures du soir, c'e t du moins ce qu'ils ont déclaré à M. Dequenne, commissaire de police, lorsqu'ils ont été mis en état par du nommé Larue, Léon également tisserand, qui, sans provocation de leur part, les frappa avec un couteau qu'il avait à la main.

La femme Mollez qui s'était mise entre les deux hommes, a été blessée au visage, en trois endroits et à la main droite qu'elle a un mar. Il en aurait 15 à 21 ; le médecin compte : il n'y a que son pantalon coupé sur une longueur de vingt centimètres.

Sur la réquisition du commissaire de police M. Flerchon, médecin, a visité la blessée.

Larue ayant été interrogé, mie formelle ment s'être servi de son couteau et il prétend opérer dans le cas d'un *Union ouvrière*, pour les époux Mollez, comme il n'y a pas de témoins l'affaire n'est pas facile à débrouiller, d'autant mieux que plaignants et inculpés étaient sous l'empire de l'ivresse. Mollez et Larue sont deux repris de justice.

Procès-verbal a été transmis au parquet.

Tout était bon. — Nous avons annoncé samedi l'arrestation d'un nommé Pierre Harmans, 27 ans, tailleur d'habits, qui occupait une chambre à l'hôtel *Union ouvrière*, rue de la Latte, comme l'auteur de plusieurs vols de poules et de lapins. Dans la perquisition opérée dans la chambre de Harmans, poules, lapins, pigeons, du linge volés à une grave femme qui a tout reconnu ; enfin une quinzaine de pots à fleurs garnis de plantes de différentes valeurs et qui provenaient de chez M. Sante-Guliani, horticulteur, rue de la Malcense. Comme on le voit tout était bon pour ce voleur de profession.

Notre enquête

De même que cette déposition mit en éveil l'attention des magistrats instructeurs, de même elle nous parut d'une importance capitale.

Nous nous rappelions, en effet, que, dans sa déposition au Palais-de-Justice, à Lille, M. Louis Wilmot avait déclaré avoir rencontré la petite victime en face de l'épicerie Meurisse, c'est-à-dire presque à la porte de la ferme, tournant le dos à la cité Lerouge ; aussi avons-nous voulu nous renseigner exactement sur les agissements du vacher en quest on.

Nous nous sommes d'abord rendus chez Mme Gratepanche où on nous a confirmé ce qu'on vient de lire. Là, nous avons appris que le vacher y était vers dimanche soir vers 7 heures 1/2, un peu avant qu'on vint chercher la père Gratepanche, qui en sortait à cette heure, qu'il avait bu deux chopes successivement, acheté un paquet de tabac et était entré ensuite pour souper à 8 heures à la ferme Meurisse.

Pendant la demi-heure qu'il a passée dans cet estaminet, il n'a pas dit un mot à personne et n'a pas eu l'air de s'occuper de la conversation qui était déjà générale sur la mystérieuse disparition de la pauvre enfant.

A la ferme Meurisse, où nous nous sommes rendu ensuite, nous avons en effet confirmé qu'il était été renvoyé le matin même pour s'être privé le dimanche et avoir manqué à son travail quotidien hier matin, comme nous l'avons dit plus haut.

Naturellement, nous avons parlé des pantalons et du linge de cet ouvrier. Ce lavage a paru, seulement alors, très suspect à patron, car François avait l'habitude de faire blanchir chez un autre employé de la ferme, M. Grard.

Or, il y avait quinze jours qu'il n'avait plus rien donné à laver et, comme on